

Groupe La Poste

## Au sein des entreprises du groupe La Poste comme dans la vie,

### #STOPVIOLENCE SEXISTES ET SEXUELLES



**Le 25 novembre, Journée mondiale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** mobilisons nous pour le droit à l'égalité et la protection des victimes de violences sexistes et sexuelles.

Malgré les mouvements «#meetoo» ou «balance ton porc », les actes de violences sexistes et sexuelles à l'encontre des femmes n'ont pas diminués et ce malgré les engagements du gouvernement. **Il est nécessaire de rappeler qu'en 2019, ce sont 152 féminicides qui ont eu lieu... et à l'heure où ces lignes sont écrites, ce sont déjà 82 femmes qui sont mortes en 2020.**

230 000 femmes sont victimes de violences conjugales chaque année. **En France, une femme meurt tous les 3 jours sous les coups de son mari.** Sur votre lieu de travail, les violences existent aussi ! Chaque jour, 10 viols ou tentatives de viols se produisent sur un lieu de travail. 80 % des femmes disent être victimes de sexisme au travail, 30 % de harcèlement sexuel.

En juin 2019, après cinq ans de mobilisation, la CGT a gagné, avec la Confédération syndicale internationale, l'adoption d'une norme de l'Organisation internationale du travail (OIT) permettant de protéger toutes les femmes du monde contre les violences sexistes et sexuelles. Pour s'appliquer, cette norme doit être ratifiée par chacun des pays. Dans ce cadre, la CGT exige de nouveaux droits en France.

**La CGT FAPT fait de l'égalité entre les femmes et les hommes l'une de ses priorités.** Pour construire l'égalité entre les femmes et les hommes, il faut « lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail et en-dehors, et protéger les femmes victimes de toutes formes de violence.

A ce titre, la CGT FAPT force de propositions lors des négociations a obtenu des avancées pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans l'accord social 2019 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à la Poste.



**Ceux sont bien les propositions de la CGT FAPT qui ont fait avancer les droits des postières en termes de prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles.**

# La CGT FAPT porte la mise en place d'un accord Groupe égalité professionnelle qui couvre l'ensemble des salariés du groupe La Poste quelques soit l'entreprise dans laquelle elles et ils travaillent et pour que ces droits s'appliquent à tous.

## La Poste s'est engagée entre autres

- ➔ À accompagner les personnes victimes de violences, en leur accordant trois jours d'autorisation spéciale d'absence fractionnables pour qu'elles puissent réaliser les démarches administratives requises. En cas de besoin, les victimes pourront être accompagnées par les assistants sociaux dans leurs démarches.
- ➔ À proposer un hébergement aux postières en difficulté. Cette solution d'hébergement est temporaire et permet aux postières d'engager les démarches pour un relogement prioritaire par le SLP dans le cadre des dispositions réglementaires HLM.
- ➔ À tout mettre en œuvre pour trouver des solutions de mobilité géographique en cas de situation exceptionnelle, sur rapport des assistants sociaux.
- ➔ À afficher dans les sites des numéros de téléphone des associations locales spécialisées dans l'assistance aux personnes victimes de violences familiales.
- ➔ À renforcer l'écoute et le traitement des violences dans les relations de travail, à informer pour prévenir et traiter toutes les situations de harcèlement moral et de harcèlement sexuel.
- ➔ À accompagner dans leurs démarches en leur faisant bénéficier de sa protection fonctionnelle, c'est-à-dire en prenant en charge les frais d'avocat et de procédure, les postières qui font état, de propos ou d'agissements, de la part d'usagers pouvant être identifiés comme relevant du domaine de la violence, et à porter également plainte à leurs côtés sous réserve que les conditions légales soient remplies.
- ➔ À mettre en place sans délai, lorsqu'une situation de violence de la part d'usagers se présente, des mesures de protection de la postière, définitives ou ponctuelles, pouvant aller en fonction de la gravité des faits, jusqu'au changement de poste de travail, en accord avec la personne concernée.
- ➔ À mettre en place un référent égalité professionnelle homme femmes au CHSCT désigné parmi les représentants du personnel dans chaque CHSCT.



## Le 25 novembre exigeons l'application des engagements de la Poste en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et leur extension à tout le groupe la Poste !

### Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom .....	Prénom .....
Adresse .....	
Code Postal .....	Ville .....
(Facultatif) Téléphones... → (perso) .....	→ pro .....
Grade/Classification .....	Métier .....
Service/Bureau (nom et adresse) .....	